Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20250203-2025DE02TR06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/02/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 février 2025

Matière **Travaux**

Objet Installation d'un modem 4G – Salle Omnisports
Souscription à l'option Télégestion de la compétence optionnelle SAGE
Approbation
2025DE02FI006

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,
3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents ou représentés :

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL
2- Daniel GRAMPFORT
3- Marie-Christine PERSOL
4- Pierre CHATEAUVIEUX
5- Jacqueline PERRICHON
6- Damien LAMBERT
7- Nathalie CHAPUIS
8- Philippe GUYOT
9- Suzanne DOMPS
10- René DIMIER
11- Dominique VAN HEE
12- Thérèse GRAVA
13- Marc ARGAUD
14- Marie-Noëlle MORETON
15- Jean-Paul BLANC
16- Gilles MORETON
17- Dominique SOUTRENON
18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK
19- Carole GRANGE
20- Florence DE VITO
21- Christophe DELISLE
22- Dimitri BALADIER
23- Chaneze TIFRA
24- Josette FRECON
25- Annie DOMENICHINI
26- Dominique ROBERT
27- Jean-Luc REYMOND
28- Laurie DEVOUASSOUX
29- David PIGET

Représentés :

Daniel GRAMPFORT par Ramona GONZALEZ-GRAIL
Philippe GUYOT par Damien LAMBERT
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS
Florence DE VITO par Suzanne DOMPS
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Dimitri BALADIER par Marc ARGAUD
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Annie DOMENICHINI par Dominique ROBERT
David PIGET par Jean-Luc REYMOND

Absents :

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Secrétaire élue pour la durée de la session : Jacqueline PERRICHON

La commune envisage la mise en place d'un modem 4G afin d'avoir accès à distance à la télégestion de la « Salle Omnisports ».

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de La Talaudière adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du modem 4G est de 382 € HT.

La souscription d'un abonnement d'une carte SIM avec IP fixe sera pris en charge par le SIEL et sera de 180 € par an. Ce montant sera ajouté à la contribution annuelle de la maintenance pour ce site (soit 253 € + 180 € = 433 €) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 Pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean Paul BLANC,

- Approuve la mise en place de la télégestion à la Salle Omnisports
- Approuve la souscription à l'option Télégestion de la compétence optionnelle SAGE
- Approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 03 février 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL

Le Secrétaire,
Jacqueline PERRICHON

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr